

# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : info@ville-gargas.fr  
www.ville-gargas.fr

Gargas, le 30 mai 2018

Monsieur le Préfet de Vaucluse  
PREFECTURE DE VAUCLUSE  
28 Boulevard Limbert  
84905 AVIGNON CEDEX 9

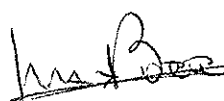

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS  
N° RAR : 2 C 0 8 6 9 3 2 6 6 3 4 8

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
  
Maxime BÉL  


# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

Gargas, le 30 mai 2018

Monsieur le Président du Conseil  
Régional de Provence Alpes Côte d'Azur  
Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13481 MARSEILLE



Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS  
N° RAR : 26 086931 66 30 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
  
Maxime  


# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

Gargas, le 29 mai 2018

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental de Vaucluse  
Hôtel du Département  
84909 AVIGNON Cedex

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS  
N° RAR : 2008693166294

Monsieur le Président,

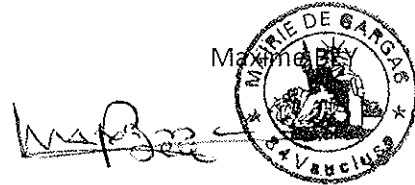
J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Maxime Bé



# MAIRIE de GARGAS

4. Place du Château  
84400 GARGAS



Tél. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

Gargas, le 30 mai 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DE VAUCLUSE  
Monsieur le Directeur  
Cité Administrative  
84905 AVIGNON CEDEX 9

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS

N° RAR : 2008693166362

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

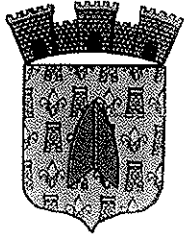
Maxime



*Maxime*

# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

Gargas, le 29 mai 2018

Monsieur le Président de la  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
35, rue Joseph Vernet  
B.P. 40208  
84000 AVIGNON

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS

N° RAR : 2018053166287

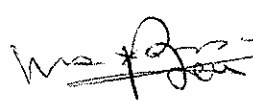

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tél. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : info@ville-gargas.fr  
www.ville-gargas.fr

Gargas, le 29 mai 2018

Monsieur le Président de la  
Chambre d'Agriculture  
de Vaucluse  
97, Chemin des Meinajaries  
84912 AVIGNON Cedex 9

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS

N° RAR : 20086 831 66270

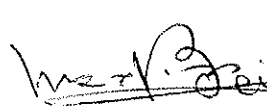

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tél. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : info@ville-gargas.fr  
www.ville-gargas.fr

Gargas, le 29 mai 2018

Monsieur le Président  
de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Vaucluse  
46, Cours Jean Jaurès  
84000 AVIGNON

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS  
N° RAR : 2008693166249

Monsieur le Président,

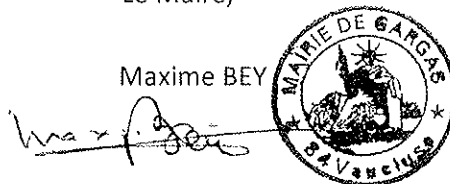
J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Maxime BEY



# MAIRIE de GARGAS

4. Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : info@ville-gargas.fr  
www.ville-gargas.fr

Gargas, le 30 mai 2018

Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Pays d'Apt  
Luberon  
Chemin de la Boucheyronne  
84400 APT

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS

N° RAR : 2008683166256

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

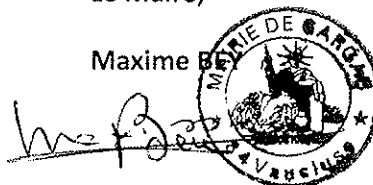
Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, en tant qu'EPCI compétent en matière de PLH et en charge de l'élaboration du SCOT du Pays d'Apt Luberon, je vous prie de trouver ci-joint le projet de modification du PLU pour notification.

D'autre part, en l'absence de SCOT applicable, je vous informe que la commune a sollicité l'accord de Monsieur le Préfet au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, l'un des objets du projet de modification du PLU étant l'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAUT Secteur « Saint – Denis » délimitée par le PLU approuvé le 24 mars 2010. Monsieur le Préfet sollicitera directement l'avis de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon sur ce point.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Maxime B...





# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

Gargas, le 29 mai 2018

Madame la Présidente  
du Parc Naturel Régional du Luberon  
Maison du Parc  
60, Place Jean Jaurès  
84400 APT

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS  
N° RAR : 2008653166331

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

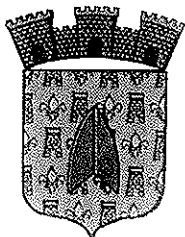
Le Maire,

Maxime BE



# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tel. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

8E

Gargas, le 30 mai 2018

INAO  
Direction territoriale Sud Est  
ZA Courtine  
610 Rue du Grand Gigognan  
BP 60912  
84090 Avignon Cedex 9

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS

N° RAR : 2C 086 834 66 52-4

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU pour notification.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Maxime BEY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maxime Bey', written over a horizontal line.



# MAIRIE de GARGAS

4. Place du Château  
84400 GARGAS



Tél. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : info@ville-gargas.fr  
www.ville-gargas.fr

Gargas, le 30 mai 2018

Monsieur le Préfet de Vaucluse  
PREFECTURE DE VAUCLUSE  
28 Boulevard Limbert  
84905 AVIGNON CEDEX 9

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS—  
demande d'accord de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme  
N° RAR : 2008693166249 .

Monsieur le Préfet,

La commune de Gargas a prescrit la modification n°3 du PLU par délibérations du Conseil Municipal du 5 juillet 2017 et du 14 mars 2018.

La commune n'étant pas comprise dans un SCOT applicable et l'un des objets du projet de modification du PLU étant l'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAUt secteur « Saint-Denis » délimitée par le PLU approuvé le 24 mars 2010, conformément à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, je sollicite votre accord pour déroger au principe de constructibilité limitée posée par le 1° de l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.

A cet effet vous trouverez ci-joint un CDROM contenant le projet de modification du PLU.

Vos services m'ont précisé que vous sollicitez directement l'avis de la CDPENAF et de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon en charge de l'élaboration du SCOT du Pays d'Apt Luberon.

Pour votre information, la commune a saisi la CDPENAF au titre de l'article L.115-12 du code de l'urbanisme, le projet de modification du PLU permettant également l'extension encadrée des habitations existantes et leurs annexes en zone agricole et naturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

  
Maxime BEY 



Tél. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : info@ville-gargas.fr  
www.ville-gargas.fr

Gargas, le 30 mai 2018

CDPENAF DE VAUCLUSE  
PREFECTURE DE VAUCLUSE  
28 Boulevard Limbert  
84905 AVIGNON CEDEX 9

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme/commune de GARGAS  
N° RAR : 2 C 086 93166263

Monsieur le Président,

La commune de Gargas a prescrit la modification n°3 du PLU par délibérations du Conseil Municipal du 5 juillet 2017 et du 14 mars 2018.

Il contient un point qui nécessite l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) :

- le règlement de la zone agricole et naturelle autorise de manière encadrée l'extension des habitations existantes et leurs annexes.

Conformément à l'article L.151-12 du code de l'urbanisme, la commune de Gargas sollicite l'avis de la CDPENAF sur ce point.

Je vous informe également avoir saisi Monsieur le Préfet au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUt, la commune n'étant pas comprise dans le périmètre d'un SCOT applicable. Ce dernier sollicitera directement l'avis de la CDPENAF.

A cet effet vous trouverez ci-joint un CDROM avec le dossier complet du projet de modification du PLU. Le dispositif réglementaire concernant l'extension encadrée des habitations existantes et leurs annexes est développé au paragraphe 3.3.1 du rapport de présentation.

Vous voudrez bien nous faire connaître la date à laquelle la CDPENAF sera amenée à se prononcer sur notre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

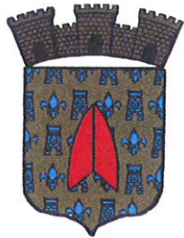
Le Maire,

Maxime B...



# MAIRIE de GARGAS

4, Place du Château  
84400 GARGAS



Tél. 04 90 74 12 70  
Fax 04 90 04 61 66  
e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)  
[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

Gargas, le 30 mai 2018

Madame la Directrice  
Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement PACA  
(A l'attention de SCADE/UEE/Site Périer)  
16 rue Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE CEDEX 3

Objet : Modification n° 3 du plan local d'urbanisme – Examen au cas par cas

N° RAR : 2C08683166317 + melanissimo

Madame la directrice,

Suite à l'annulation partielle du régime de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme par une décision du conseil d'Etat du 19 juillet 2017 et en l'absence d'un nouveau décret d'application, je vous consulte spontanément dans le cadre du projet de modification n° 3 du PLU afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure sur votre site internet :

[http : //www.paca.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-r1425.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-r1425.html)

Je vous joins également par l'intermédiaire de l'application melanissimo le dossier complet du projet de modification n° 3 du PLU ainsi que le PADD approuvé en 2010.

Selon l'article R.104-32 du code de l'urbanisme, vous disposez de deux mois pour me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Maxime REY

